INFO PRESSE

Grenoble, Jeudi 3 avril 2025

Rénovation énergétique

La Métropole met en place une charte de partenariat avec les professionnels locaux Mon Accompagnateur Rénov'

Jeudi 3 avril 2025, 37 professionnels du territoire agréés Mon Accompagnateur Rénov' (MAR') ont signé une charte d'engagement avec Grenoble Alpes Métropole, en présence de Pierre Verri, vice-président chargé de l'air, de l'énergie et du climat. Avec cette démarche, la Métropole souhaite sécuriser et faciliter l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation d'ampleur qui s'inscrit dans le cadre du dispositif « Mur Mur-Maisons Individuelles ».

Grenoble Alpes Métropole a mis en place dès 2016 le dispositif « Mur Mur - Maisons individuelles » qui accompagne et soutient financièrement les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique. **Depuis 2021, environ 450 ménages bénéficient chaque année de l'accompagnement proposé**.

Véritable levier d'incitation pour les ménages à se lancer dans des rénovations ambitieuses, ce dispositif intègre l'aide nationale MaPrimeRénov' dont l'attribution est conditionnée à l'accompagnement d'un MAR' agréé par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et référencé dans un annuaire national. Ils proposent un suivi complet auprès des particuliers jusqu'à l'étape des travaux en offrant une assistance technique, administrative, financière et sociale.

Un partenariat local pour rassurer

Par le biais de cette charte d'engagement et d'un annuaire local des « Accompagnateur Rénov », la Métropole souhaite garantir davantage de lisibilité sur les expertises des entreprises qui interviennent sur le territoire que l'annuaire national ne permet pas toujours d'appréhender.

En chiffres :
1000 maisons individuelles déjà rénovées
40 000 habitants bénéficient à ce jour d'un logement isolé
17 M d'euros investis en faveur de la rénovation énergétique depuis 2017

En savoir +
Plus qu'une simple aide financière pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, MurMur propose un accompagnement technique gratuit, en partenariat avec l'agence locale de l'énergie (Alec) afin d'identifier les solutions les plus adaptées et faciliter la mise en œuvre du projet de A à Z.
D'abord réservé aux copropriétés, le dispositif MurMur a été progressivement étendu aux maisons individuelles, aux bailleurs sociaux et plus récemment aux TPE PME et associations exclues du dispositif Ma Prime Rénov'.

Contact presse
Randa BERBOUCHE _ randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr _ 06.82.85.02.08